

DÉNONCIATION
NATURE GÉOTECHNIQUE DES SOLS
SECTEUR DES CONSTELLATIONS

La Ville de Lévis désire informer le ou les propriétaires de l'immeuble sis au

de ce qui suit :

1. Cet immeuble est situé dans le secteur dit « des Constellations » qui présente des sols de nature géotechnique particulière, la nature de ces sols étant décrite :
 - dans l'étude produite par AECOM en décembre 2010 (rapport final 0520043-1000) que vous pouvez consulter sur le site Internet de la Ville (ajouter ici le lien permettant d'accéder à cette étude) et qui est disponible, sur demande, à l'hôtel de ville ou au bureau de l'arrondissement;
 - dans le rapport produit par AECOM en date du 27 juin 2011 dont une copie est remise avec le permis ou certificat que vous avez demandé;
2. L'étude du 27 juin 2011 avait pour objet d'assister la Ville dans le processus de modification et d'allègement des restrictions réglementaires alors en vigueur dans le secteur des Constellations;
3. Les recommandations formulées dans cette étude (27 juin 2011) ont été émises « *dans le but principal de protéger l'intégrité des bâtiments principaux en s'assurant que l'impact des tassements induit par des charges additionnelles sur les sols n'occasionne pas de dommages aux bâtiments principaux* »;
4. Les recommandations ainsi formulées ne tiennent « *cependant pas compte des impacts potentiels que les tassements des sols pourraient avoir sur les équipements touchés par ces restrictions* », dont l'ouvrage ou la construction visée par le permis ou le certificat que vous avez demandé;
5. Ces recommandations s'appuient sur les données, résultats et précisions contenus dans l'expertise géotechnique de décembre 2010. Cette dernière

étude ne permet toutefois pas de déterminer de manière spécifique le niveau de risque des tassements des sols terrain par terrain;

6. Ces recommandations (27 juin 2011) ont été formulées en considérant que la différence entre le niveau de la rue et le terrassement d'une propriété est inférieure à 1 mètre.
7. Les études obtenues par la Ville relativement à la nature géotechnique des sols dans le secteur des Constellations (voir paragraphe 1) ne tiennent pas compte de toutes situations particulières pouvant viser votre immeuble, notamment la hauteur précise du remblai ou la présence de tous autres équipements et ouvrages pouvant occasionner des charges additionnelles sur le terrain sur lequel sera érigé la construction ou l'équipement visé.
8. En présence d'une situation particulière, dont celle décrite précédemment, il est recommandé d'obtenir une étude spécifique relativement à l'immeuble faisant l'objet de la présente demande.
9. Il est opportun de faire part du contenu de la présente à tout acquéreur subséquent du terrain faisant l'objet de la demande de permis ou de certificat de même qu'à toute personne qui participe à la réalisation de la construction ou de l'ouvrage visé par le permis ou le certificat que vous avez demandé.